Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260309-CCAS202603-DE

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Mairie de LE TREVOUX
2, rue de Bannalec
29380 LE TRÉVOUX

DÉLIBÉRATION CCAS 2026 / 03

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-sept heures trente minutes, la Commission Communale d'Action Sociale de LE TREVOUX, convoquée le 13 février 2026, s'est réunie à la Mairie de LE TREVOUX, sous la Présidence de séance de Madame Solène ROSTREN, Vice-présidente.
Nombre de membres : 11
Présents : 7 : Solène ROSTREN, Stéphane VALETTE, Jocelyne LE JOUBIOUX, Stéphanie GARCES RAULET, Jacqueline PENNEC, Jean-Yves GILLES et Stéphane MARION.
Excusées : 4 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Solène ROSTREN, Florence SIMON qui a donné procuration à Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE et Karine PLEUX.
Secrétaire de séance : Jean-Yves GILLES.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF C.C.A.S. DE L'ANNÉE 2026

Madame la Vice-présidente du CCAS présente aux membres du conseil d'administration du C.C.A.S, le Budget Primitif de l'année 2026. Elle retrace l'ensemble des propositions en dépenses et recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.
Après avoir entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

La Commission Communale d'Action Sociale
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 9 voix Pour

ADOPTE le Budget Primitif du CCAS pour l'année 2026 ainsi établi :

Section de fonctionnement :	7 300 €
Section d'investissement :	1 000 €

A LE TREVOUX, le 9 mars 2026

La Présidente,
Elina VANDENBROUCKE

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture le 09/03/2026
De la publication le